

ANNÉES.	Prisonniers incarcérés pen- dant l'année.	Prisonniers alié- nés reçus pen- dant l'année.	Prisonniers de- venus aliénés pendant l'année.	Prisonniers alié- nés transférés à l'asile pendant l'année.	Aliénés admis à l'infirmerie de la prison.
1881	3603	176	14	?	145
1882	3459	123	?	?	26
1883	3250	147	?	?	40
1884	3505	133	?	?	39
1885	3368	39	5	33	16
1886	3415	52	19	24	27
1887	3483	94	8	49	11
1888	3999	56	14	53	30
1889	3960	48	13	52	27
1890	4280	39	20	56	23
1891	4177	45	18	53	8
1892	3478	31	0	38	18
1893	3628	37	24	43	22
1894	4525	50	13	44	14
1895	4652	44	6	45	20
1896	4760	34	1	47	21
1897	4097	49	0	43	12
	<u>65699</u>	<u>1197</u>	<u>155</u>	<u>580</u>	<u>498</u>

Ce tableau démontre que 1197 aliénés ont été reçus dans les prisons communes de la province de 1881 à 1897 inclusivement. De ce nombre, 498 seulement n'y ont été reçus que temporairement, en attendant que les procédures instituées pour les placer dans les asiles fussent complétées; ce qui laisse une balance de 699 aliénés, condamnés pendant une période de 17 ans, soit une moyenne annuelle de 41 aliénés méconnus et condamnés.

La preuve que ces détenus étaient aliénés lors de leur condamnation est inscrite dans les registres de la prison. Ils sont portés comme atteints d'aliénation mentale lors de leur admission, afin de les distinguer de ceux qui sont devenus aliénés pendant leur détention.

Mais ce nombre de 699 aliénés, reçus dans les prisons après condamnation, ne donne certainement pas le chiffre exact des aliénés